



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Procès-verbal Assemblée communale du 14.4.2016

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 14 du 08.04.2016, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », parution sur le site internet et l'affichage au pilier public de chaque village.

Séance présidée par M. Michel Mauron, syndic
Secrétaire : Mme Claudine Périsset

Membre du Conseil communal :

Chassot Gérard, Conus Claude, Delabays Stéphanie, Dumas Christelle
Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Marchon Nadia, Mauron Michel

Excusé(s) :

Scrutateurs/trices : Jean-Pierre Gobet, René Clerc, Vincent Perriard

Présents/tes : 92 citoyennes et citoyens à 20 heures à l'auberge du Lion d'Or à Siviriez

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1. Présentation du compte de fonctionnement
 - 2.2. Présentation du compte des investissements
 - 2.3. Présentation du bilan
 - 2.4. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.5. Approbation des comptes 2015
3. Présentation du plan financier 2016-2021
4. Approbation des modifications des statuts du cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 – Limite de l'endettement.
5. Achat de la parcelle no 48 (111 du RF), secteur Les Chaussées à Siviriez.
6. Divers

M. le Syndic ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. La loi sur les communes précise à l'art. 12 : l'assemblée communale est convoquée au moins 10 jours à l'avance par un avis dans la Feuille Officielle, par un affichage au pilier public, etc. L'assemblée a été convoquée par un tout-ménage, un avis aux piliers publics et sur le site internet de la commune dans les délais. La convocation aurait dû paraître dans la Feuille Officielle no 13 du 01.04.2016. Malencontreusement, la convocation a paru dans la Feuille Officielle no 14 du 08.04.2016. Il demande donc à l'assemblée de voter : est-ce que l'Assemblée considère qu'elle a été convoquée valablement ? Oui, à l'unanimité.

L'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'Assemblée va se dérouler selon les objets proposés et acceptés.

L'assemblée sera enregistrée conformément à l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, elle sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17.12.2015

Le procès-verbal de l'assemblée du 17.12.2015 ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve par main levée, à l'unanimité.

2. COMPTES 2015

2.1. Présentation du compte des investissements

Rapporteur : M. Gérard Chassot

	Comptes 2015 Charges	Comptes 2015 Produits	Budget 2015 Produits	Budget 2015 Charges	Comptes 2014 Charges	Comptes 2014 Produits
Administration	735'384.55	75'549.35	704'750.00	89'600.00	702'329.60	73'196.35
Ordre public	194'848.15	46'402.05	140'350.00	44'000.00	222'634.95	44'036.95
Enseignement et formation	3'630'780.59	158'402.70	3'653'740.00	132'800.00	3'797'555.89	184'647.20
Culte, cultures et loisirs	403'422.39	10'928.75	428'340.00	12'500.00	329'862.40	10'940.00
Santé	1'417'455.65	13'805.10	1'462'450.00	27'000.00	1'558'831.45	23'406.95
Affaires sociales	971'884.35	50'207.55	1'006'250.00	42'500.00	1'031'436.00	54'532.15
Routes et communications	449'530.56	25'211.70	450'000.00	23'500.00	397'086.50	25'115.00
Protection/ environnement	1'017'768.39	920'201.95	947'466.00	820'000'00	883'029.55	807'225.45
Economie	130'193.85	161'006.31	147'750.00	179'500.00	158'273.46	321'972.63
Finances et impôts	16'778'685.77	24'276'246.44	3'696'720.00	11'272'926.00	3'955'847.53	11'495'130.19
Total	25'729'954.25	25'737'961.90	12'637'816.00	12'644'326.00	13'036'887.33	13'040'202.87
Résultat	8'007.65		6'510.00		3'315.54	

Remarque préliminaire

Sur le plan global, mis à part le chapitre finances et impôts qui modifient considérablement le résultat final, nous enregistrons une différence de 0,11% en plus dans les charges, soit Fr. 10'170.00 en chiffre rond, et 6.18% de plus dans les produits, soit Fr. 90'300.00 en chiffre rond.

Assemblée communale, conseil, commissions

Vacations plus importantes des membres du Conseil en raison de gros dossiers traités durant l'année.

Administration communale

Renforcement du personnel administratif pour faire face aux besoins Fr. 20'000.00 qui correspond exactement à la différence par rapport au budget.

1. Ordre public

10 Protection juridique

Frais de tutelle : les charges globales imposées pour le district sont passées de Fr. 245'000.00 à 465'000.00 ce qui représente pour notre commune un supplément de Fr. 50'000.00 par rapport au budget voté.

14 Police du feu

Les charges 2015 ont été supérieures de Fr. 9'000.00 environ par rapport au budget ; mais nous avons enregistré la contribution 2014 en transitoire pour Fr. 65'000.00 alors que le décompte final présenté en 2015 est de Fr. 51'000.00. Par conséquent le résultat final 2015 est plus favorable de Fr. 5'000.00 par rapport au budget.

2. Enseignement et formation

219 Accueil extrascolaire

Le total des charges pour l'AES est de Fr. 100'875.85 et celui les recettes à Fr. 41'641.15.

26 Camps divers

Excédent de produits d'environ 14'400.00 constitué par le bénéfice du loto et les dons.

29. Administration scolaire

Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire, les commissions scolaires sont supprimées et nous avons mis sur pied le Groupe de travail transitoire scolaire.

Travaux exécutés dans les bâtiments scolaires :

Chauffage à l'école de Chavannes-les-Forts : 42'000.00

Travaux de peinture à l'école de Villaraboud Fr. 4'500.00

Ces travaux ont été décidés dans le courant de l'année et ne figurent pas au budget.

3. Culte, culture et loisirs

Sports et loisirs

Changement des portes basculantes à la halle de gym à Siviriez pour assurer la sécurité de utilisateurs Fr. 23'700.00 et nouvel éclairage de la même salle pour un montant de Fr. 40'000.00

Place devant la Fourmilière Fr. 18'400.00

4. Santé

Fr. 25'000.00 de moins de charges pour la charge financière de Transbill par rapport au chiffre annoncé pour le budget

Fr. 40'000.00 de plus que le budget pour la part cantonale des soins spéciaux malgré une ristourne de RSG de Fr. 24'000.00. Ristourne également du RSG pour les soins à domicile de 2014 de Fr. 41'000.00.

5. Affaires sociales

La différence par rapport au budget provient d'une ristourne de 2014 de l'IAPEG (petite enfance) de Fr. 60'400.00 ; par contre, augmentation de la contribution 2015 de Fr. 18'400.00

6. Transports et communications

62. Routes communales et génie civil

La réfection du mur à Villaraboud a coûté FR. 65'000.00 soit Fr. 25'000.00 de plus que prévu.

7. Protection et aménagement de l'environnement

Pas de commentaire pour l'approvisionnement en eau et la protection des eaux, coûts équilibrés par les imputations internes.

A relever tout de même que la vente d'eau à des tiers a rapporté environ Fr. 190'000.00

72. Ordures ménagères

Charges inférieures au budget d'environ Fr. 26'000.00

Taux de couverture 88 %.

8. Economie

81. Forêts

Changement du système d'exploitation de nos forêts

Enregistrement de quelques frais pour le feu bactérien avec produits en compensation

86. Chauffage à distance

Excédent de produits permettant un transfert pour le renouvellement des installations de Fr. 30'000.00

87. Production d'électricité

La production d'électricité a rapporté un montant de plus de 47'000.00 avec moins de 1'000.00 de charges.

9. Finances et impôts

Les charges et les produits ne sont pas comparables avec le budget en raison rentrées fiscales que nous ne pouvions pas prévoir. Je n'en dis pas plus pour respecter la sphère privée de nos contribuables. Coût net de la péréquation financière en 2015 : Fr. 3'398'334.00 pour notre participation à la péréquation des ressources et nous avons récupéré Fr. 75'043.00 pour la péréquation des besoins. Nous avons également ajusté nos charges futures concernant la péréquation cantonale Fr. 671'837.00. Les amortissements obligatoires représentent un montant de Fr. 74'500.00 Grâce aux liquidités dont nous disposons, nous avons un poste de produits d'intérêts de plus de 100'000.00.

Immeubles du patrimoine financier

Ces immeubles sont composé de : le bâtiment administratif, La Richozière, le Restaurant à Siviriez, la chapellenie, la cabane et le hangar à Prez, la Renardière à Chavannes et les parquets communaux. A relever que nous avons eu les coûts supplémentaires pour la rénovation de la salle de l'auberge de Fr. 20'000.00 par rapport au budget.

Postes non ventilables

Amortissements extraordinaires Fr. 1'724'028.25 pour les postes figurant dans le patrimoine communal au bilan et sans recettes. Les montants principaux comptabilisés sont les routes et trottoirs pour Fr. 500'000.00, l'eau communale Fr. 126'775.00, centrale de chauffe Fr. 287'663.90 notre part au syndicat AF 326'859.70. Pour le reste se sont des ajustements des valeurs au bilan.

Aucun prélèvement dans la provision de la péréquation des ressources et de la clé glânoise pour équilibrer nos comptes et montant supplémentaire en charge de Fr. 612'525.00 pour la clé glânoise ces prochaines années.

Dernière remarque : le conseil communal a procédé à une attribution de Fr. 10'000.000.00 pour la réalisation du centre culturel et sportif actuellement à l'étude.

Discussion – **Gérard Toffel** : pourquoi garder le chapitre école enfantine, il est maintenant intégré dans le cycle scolaire obligatoire ? **Gérard Chassot** : c'est d'après le plan comptable de l'Etat. **Gérard Toffel** : au niveau des camps, c'est marqué camp de ski, ensuite c'est marqué camps divers ? **Gérard Chassot** : on a changé la titulature dans le compte de fonctionnement, on a mis camps scolaires. **Gérard Toffel** : mais qu'elle est la différence entre camps de ski et camps scolaires ? **Gérard Chassot** : les camps scolaires comprennent les camps de ski et les camps d'été, alors que les camps de ski devraient comprendre que les camps de ski ; on a changé la titulature en cours de route. **Gérard Toffel** : l'année passée, le camp de ski n'a pas coûté Fr. 50'000. **Gérard Chassot** : c'est la titulature, on aurait dû mettre camps scolaires. **Gérard Toffel** : alors camps divers, c'est quoi ? **Gérard Chassot** : c'est la subvention de la commune pour les camps.

2.2. Présentation du compte des investissements

Rapporteur : Gérard Chassot

Enseignement et formation		172'609.70	
210.501.00	Aménagement place de jeux école Villaraboud	172'609.70	
Transports et communications		9'168.00	
620.501.24	Réfection route de la Pierra (Pierra - Villaraboud)	9'168.00	
Protection et aménagement de l'environnement		65'964.50	410'228.40
Approvisionnement en eau			
700.500.01	Adduction d'eau concept général	64'436.90	
700.501.00	Assainissement décharge Laret, Chavannes	7'217.65	
700.501.01	Assainissement décharge Bochat, Chavannes	- 5'690.05	
700.610.00	Taxes de raccordements eau potable		2'731.70
700.611.00	Subventions cantonales et fédérales adduction eau		143'143.50
700.661.00	Subvention ECAB		271'314.30
710.610.00	Taxes de raccordements épuration		- 6'961.10
Aménagement du territoire		37'991.70	
790.501.01	Crédit d'étude zone sportive et culturelle, Siviriez	7'332.80	
790.501.02	Révision du Plan d'Aménagement Local	30'658.90	
Economie		326'859.70	5'884.15
800.524.00	Subventions communales au syndicat AF Siviriez	300'000.00	
800.524.01	Participation propriétaire au syndicat AF Siviriez	26'859.70	
810.660.00	Subvention		5'884.15
Finances et impôts		1'265'310.00	241'900.00
Immeubles du patrimoine financier			
942.501.00	Rénovation bâtiment Renardière	1'127'040.10	
942.501.02	Rénovation ext. bâtiment Renardière	67'786.00	
942.501.03	Aménagement Grand Clos Prez	5'630.00	
942.503.01	Aménagement parcelles La Caudra	1'890.00	
942.503.03	Extension chauffage à distance Siviriez	37'663.90	
942.503.05	Equipement de parcelle ancien stand tir Prez	25'300.00	
942.600.00	Vente de terrain La Pierra, Chavannes		- 15'000.00

942.600.02	Vente de terrain Prez		256'900.00
RECAPITULATION			
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation	172'609.70	
6	Transports et communications	9'168.00	
7	Protection et aménagement de l'environnement	65'964.50	410'228.40
7	Aménagement du territoire	37'991.70	
7	Gestion des déchets		
8	Economie	326'859.70	5'884.15
9	Finances	1'265'310.00	241'900.00
		1'877'903.60	658'012.55

Pas de remarque ou question

2.3. Présentation du bilan

Rapporteur : Gérard Chassot

Bilan au 31.12.2015

Actif	
Disponibilités	7'512'329.45
Débiteurs	971'360.99
Placements	15'600'402.51
Actifs transitoires	11'967'303.50
Patrimoine administratif	10'807'332.80
Total de l'actif de	46'858'729.25
Passif	
Engagements courants	14'888.10
Dettes à moyen et long terme	608'000.00
Provisions	300'000.00
Passifs transitoires	746'339.30
Réserves	34'131'737.80
Fortune	11'049'756.40
Total du passif	46'858'729.25
Bénéfice net	8'007.65

Pas de remarque ou de question

2.4. Rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Rapporteur : Nicolas Dougoud

Il donne lecture du rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Gilbert Butty à Ursy qui, selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi sur les communes, au règlement d'exécution de la loi sur les communes, à la loi suisse et aux règlements communaux. Ils recommandent d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis (le rapport a paru dans la convocation).

2.5. Approbation des comptes 2015

Les comptes 2015 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Présentation du plan financier 2016-2021

Rapporteur : Gérard Chassot

Le plan financier établi est celui qui reflète la situation aujourd'hui au 31 décembre 2015, pour le début de la législature 2016-2021.

Disponibilités Liquidités à disposition + les débiteurs	37'100'000
Péréquation cantonale et glânoise Ce montant est composé de 16'894'391.00 pour la péréquation cantonale et de 6'774'400 pour la clé glânoise.	23'670'000
Liquidités disponibles en tenant compte des investissements 2016	11'600'000
Investissements nets 2016	1'800'000
Solde des emprunts LIM (non remboursables)	600'000
Investissements 2016 sans le centre sportif et culturel	2'400'000
Coût annuel des emprunts par tranche de Fr. 1'000'000.00. Ce poste concerne les investissements futurs qui seront réalisés pour lesquels il faudra demander une autorisation d'emprunt.	50'000'00 à 60'0000
Budget base zéro Il s'agit d'un budget 2016 qui ne tient pas compte des recettes fiscales que nous connaissons aujourd'hui, ni des charges de la péréquation qui nous incombent. Déficit calculé sur 2016 Ce déficit doit être compensé par une augmentation de certaines recettes, diminution de certaines dépenses et une augmentation du taux fiscal pour équilibrer le compte de fonctionnement.	- 824'000
Réalisations dans le district votées et futures avec les conséquences financières pour les communes dès 2017.	170'000'000

La planification a été présentée à la commission financière, il ne sera pas voté par l'assemblée.

4. Approbation des modifications des statuts du cycle d'orientation de la Glâne du 14 janvier 2016 – Limite de l'endettement.

Rapporteuse : Nathalie Déchanez

Le comité du Cycle d'Orientation remercie la population pour le vote du 28 février dernier, soit la transformation des bâtiments actuels du Cycle d'orientation de la Glâne et la réalisation d'un nouveau complexe scolaire, culturel et sportif avec piscine a été plébiscité. L'Association peut désormais poursuivre les études et débiter les travaux. Tenant compte de la dette actuelle et du nouveau projet, l'Association doit pouvoir emprunter jusqu'à concurrence de Fr. 90'000'000.00.

Discussion – **Pierre Mugny** : cette construction ne bénéficie d'aucune subvention ?
Nathalie Déchanez : on peut espérer 6 à 8 millions, mais pour éviter les surprises, le projet a été voté dans sa globalité. **René Rochat** : quel est le taux d'emprunt et sa durée ?
Nathalie Déchanez : les emprunts s'effectueront au fur et à mesure de la construction.

Vote : La modification des statuts de cycle d'orientation de la Glâne du 14.01.2016 – Limite de l'endettement est approuvée à la majorité des voix 90 oui/ /0 non/2 abstentions.

5. Achat de la parcelle 48 (111 du RF), secteur les Chaussées à Siviriez

Rapporteur : Claude Conus

Notre Plan d'aménagement local PAL a été adopté en grande partie le 29 avril 2015. Peu de nouvelles zones ont été créées. Toutefois, pour le développement de la commune et de ses infrastructures, des zones d'intérêt général et des zones résidentielles ont été prévues, dont celles des Chaussées, situées en dessus du terrain de foot actuel. Cette zone est soumise à un Plan d'Aménagement de Détail obligatoire, ce qui veut dire qu'elle va être étudiée en fonction de critères qualitatifs. Il est mentionné dans le Règlement Communal d'Urbanisme :

Des solutions urbanistiques et architecturales devront assurer l'insertion du nouveau quartier au noyau du village. Les nombreux captages privés présents dans ce secteur devront faire l'objet d'une attention particulière. Des mesures de construction garantissant la viabilité des captages devront être définies sur la base d'une étude hydrogéologique approfondie.

Lors de l'élaboration du PAL, une première étude a déjà été demandée ; étude qui confirmait la présence de ces captages et les a répertoriés. L'étude concluait à la faisabilité de mise en zone à bâtir. Ceci, pour rassurer les ayants-droits et les propriétaires de conduites ou de captages situés sur ces parcelles. La commune est propriétaire de la parcelle 42 en zone centre village de 5867 m². Le solde appartient à 3 propriétaires privés. Ils ont été contactés afin de savoir quelles étaient leurs intentions, sachant que pour l'établissement du PAD, du PED et de la réalisation de l'équipement, les frais sont pris en charge par l'ensemble des propriétaires. Pour le moment, un seul nous a répondu favorablement, la parcelle no 48 de 5640 m², au prix de 90.—le m², soit une dépense avec les frais de 515'000 francs.

Fixation du prix

Valeur de vente estimée à 200 francs le m² (provisoire). L'équipement est estimé à environ 80 francs le m², une part aux infrastructures communale a été comptée à 15 francs le m², 10% du terrain n'est pas vendable (route, captages, etc), des intérêts de 1,4% sur 3 ans (durée du PAD et équipement), ce qui donne le prix d'achat (88.--) de 90 francs.

Discussion - Guy Giroud : nous avons une source dans ce secteur, elle est inscrite, et nous n'avons pas été contacté. Que devons-nous faire ? Mon but c'est que mon eau coule dans mon bassin. **Claude Conus** : les captages ont été répertoriés et leur sauvegarde est prévue dans le règlement communal d'urbanisme. De plus, il y aura une mise à l'enquête du PAD. **Gilbert Giroud** : l'eau de leur captage passe sous cette parcelle, le propriétaire devra faire opposition, autrement on aura plus d'eau. **Claude Conus** : j'ai déjà répondu à cette question, vos intérêts seront préservés. **Gilbert Giroud** : on est obligé de prendre les précautions nécessaires pour garantir notre eau. **Laurent Jaquier** : qui a choisi cette mise en zone, la commission d'urbanisme, le Conseil communal ou les privés ? **Claude Conus** : c'est la commission d'urbanisme, l'urbaniste et le Conseil communal. **Laurent Jaquier** : ce prix est trop cher pour du terrain privé ; les propriétaires n'ont qu'à assumer les frais, pas la commune. **Claude Conus** : le conseil souhaite maîtriser le développement de ces terrains et éviter qu'un promoteur ne construise tout d'un coup. **Laurent Jaquier** : le prix de Fr. 90,-, c'est trop cher. Si c'est un promoteur, il devra de toute façon respecter les plans. Est-ce que ces terrains vont être équipés prochainement ou mis en réserve ? Ils pourraient être réservés pour les citoyens de notre commune. **Claude Conus** : dans le PAD, la zone en bas est plutôt réservée à des petits immeubles, commerces et éventuellement artisanat. Plus haut, c'est une zone résidentielle à faible densité. L'étude va durer quelques temps, ce n'est pas pour demain. Si la commune est propriétaire, elle peut décider de l'avancement des travaux et de la vente. **Christian Ruffieux** : qu'elle sera l'accès à ce secteur ? **Claude Conus** : c'est indiqué dans le RCU. **Emilie Galley** : qui contacter pour disposer des résultats de l'étude hydrologique qui sera réalisée ; il faudra éviter de la réaliser durant les mois de juillet et août. **Claude Conus** : les personnes concernées seront avisées. Il n'y aura pas de développement supplémentaire du secteur, le terrain est en zone d'assolement. **René Rochat** : combien de sources sont concernées ? Il suggère d'effectuer un captage unique pour tous les propriétaires. **Claude Conus** : sur cette parcelle, il y a 1 source. Après, il s'agit d'une discussion privée avec chaque propriétaire, les intérêts privés seront sauvegardés. **Jean-Louis Bulliard** : si le propriétaire de la parcelle 49 ne souhaite pas vendre, le projet est abandonné ou pas ? **Claude Conus** : les propriétaires concernés doivent

obligatoirement participé à cet aménagement. **Michel Mauron** : les droits seront préservés et ils le seront plus par la commune que par un promoteur.

M. le Syndic invite la commission financière, M. Armand Jaquier, à présenter le rapport de ladite Commission qui donne un préavis favorable

Vote : l'achat de la parcelle no 48 (111 du RF), secteur les Chaussés à Siviriez, pour un montant de 515'000 francs est accepté à la majorité des voix 82 oui/4 non/6 abstentions.

6. Divers

Gérard Chassot tient à apporter une précision à la question de Gérard Toffel sur les camps : il y a 2 postes : un au produit et l'autre en charge. Dans le chapitre culte, culture et loisirs, les subventions pour les camps scolaires de Fr. 21'350 en charges et nous les retrouvons en produits dans les camps divers dans le chapitre des écoles soit Fr. 50'046 de charges dans les camps divers et nous avons Fr. 61'839 de recettes qui sont en autres la participation des parents de Fr. 26'802, de la commune Fr. 21'350 et les Fr. 14' 350 de dons et produits des lots.

Gérard Toffel recommande l'achat du dictionnaire des anonymes, des inconnus, des oubliés du canton de Fribourg. Il y a participé en mettant une notice sur Thérèse Jaquier, une des premières syndiques du canton. **Laurent Jaquier** : vous avez mis à l'enquête un dossier pour la protection des crues qui va protéger 2 villas. Dans la commune, il y a beaucoup de maisons retirées et, quand on veut des services, les propriétaires doivent payer eux-mêmes, il est déçu. Il souhaite que le nouveau conseil, en raison de la situation financière particulière, prennent en compte les habitations éloignées quand il y des services à mettre en place. **Emmanuel Jaquier** répond qu'il s'agit d'une exigence de la Préfecture pour la protection des crues et que cette protection concerne tout le secteur village et pas seulement 2 villas. Lors d'une prochaine assemblée, il donnera plus d'information sur cette protection des crues. **Louis Maillard** : au nom de l'assemblée, il tient à remercier les anciens membres du Conseil communal et souhaite bonne chance aux nouveaux.

Michel Mauron, au nom des anciens, remet la « Clé » de la commune de Siviriez au doyen du nouveau Conseil, Emmanuel Jaquier qui présidera la séance de constitution. Les nouveaux élus sont aussi applaudis.

Stéphanie Delabays, dans un discours, remercie chaleureusement les anciens et leur remet une petite attention.

La séance est levée à 21h20.

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape, sont ensuite offerts à la population.